MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 114 **17 janvier 2013**

SOMMAIRE

Art-Table Sàrl 5436
Develup S.A. 5460
EC Capital Markets S.A. 5457
Echt S.A. 5456
Ecomin S.A. 5457
EDU Luxco S.à r.l. 5433
Eiffel PT 2 S.A. 5459
EMG Ferus II Lux S.à r.l. 5458
ENT Büro- und Computersysteme Lux GmbH 5460
Esil Sàrl 5460
Espace Urbain S.A. 5460
Estates Capital Venture 5459
Etablissement Neu, successeur Jean-Marie Arens S.A. 5459
Euramfin SA 5459
European Capital Management & Consulting S.à.r.l. 5458
European Special Opportunities Credit Co S.à r.l. 5458
EURX HRE Investment S.à r.l. 5455
Façades Euro-Lux S.à r.l. 5455
FerPet S.A. 5455
F.G.P. (Luxembourg) S.A. 5455
F.G.P. (Luxembourg) S.A. 5457
Franklin Templeton Investment Funds ... 5452
F.T.P. S.A. 5454
Fu Hua S.à.r.l. 5452
Gacel Finance 5454
Gavalli Properties S.A. 5454
Gelateria CIAO-CIAO GmbH 5453
Gemotec sàrl 5453
Generation XXI S.A. 5453
G.E.N.T.I.L.L. S.à r.l. 5452
Georgil Sàrl 5450
Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A. 5453
GIA Finance S.A. 5440
Gios S.A. 5454
Gios S.A. 5450
Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A. 5452
Goodman Turquoise Logistics (Lux) S.à r.l. 5454
Grana Companies 5451
Green Energy s.à r.l. 5461
G-Timax 5451
Hampton Luxembourg S.à r.l. 5451
Health and Fitness Investments II S.à r.l. 5451
Hevert S.A. 5450
Holding Lukemis S.à r.l. 5451
Kermit S.A. 5428
Living Wood S.à r.l. 5436
Moiroux-Vigneron S.à r.l. 5471
Offizieller Antonio Di Natale Fanclub Lëtzebuerg a.s.b.l. 5472
SBT IMMOBILIEN Luxembourg Erste Objektgesellschaft S.A. 5456
Schaus ATM S.à.r.l. 5456
Schmitcom S. à r.l. 5456
Schrainer Wierkstat S.à.r.l. 5456
Spunken S.A. 5455
SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A. 5437
TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l. 5433
True Holding 1 S.C.A. 5428
Twinvest S.à r.l. - SPF 5427
UCB S.C.A. 5426
Ukrainian Agrarian Investments S.A. 5426
Upto S.A. 5428

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

UCB S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.065.

—

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2012

L'Assemblée est informée de la démission de Inge Basteleurs, née le 13 octobre 1969 à Halle, Belgique, domiciliée Avenue de Selliers de Moranville 70 à 1082 St-Agatha-Berchem, Belgique, en qualité de membre du Conseil de Surveillance avec effet à ce jour. En vue de pourvoir à son remplacement, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Bo Iversen, né le 8 mai 1966 à Tarnby, Danemark, domicilié Korte Rabotstraat 6 à 9940 Evergem, Belgique, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour un terme de trois ans,

Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

UCB Lux SA

Représenté par Gaëtan Dumont

Le Gérant

Référence de publication: 2012163675/18.

(120215276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.615.

—

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Monique Drauth, salariée, demeurant à Luxembourg, agissant comme mandataire spécial du Conseil d'Administration de UKRAINIAN AGRARIAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2128 du 12 septembre 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.615 (la "Société"), afin de rectifier les erreurs matérielles apparues dans l'acte notarié numéro 3809 du 13 août 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 août 2012, Relation: LAC/2012/38858, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 20 août 2012 sous la référence L120145827 Acte notarié»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée en date du 30 novembre 2012, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

La partie comparante a déclaré et prie le notaire d'acter et de modifier toutes les références suivantes:

- dans la version anglaise de l'Acte notarié pré-mentionné, le point III.:

"III. That the Board of Directors, in its meeting of 16 July 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to increase the Company's capital by an amount of three hundred and forty-six Dollars of the United States of America and eighty-three cents (USD 346.83), so as to raise it from its current amount of forty-eight thousand seven hundred thirty-three Dollars of the United States of America and seventy-two cents (USD 48,733.72), represented by into thirty-four million two hundred ninety thousand five hundred fifty-two (34,290,552) shares without nominal value, to an amount of forty-nine thousand eighty Dollars of the United States of America and fifty-five cents (USD 49,080.55) divided into thirty-four million five hundred thirty-four thousand five hundred and sixteen (34,534,516) shares without nominal value, by the issuance of two hundred forty-three thousand nine hundred sixty-five (243,965) new shares having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the date of the Meeting."

en

"III. That the Board of Directors, in its meeting of 16 July 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to increase the Company's capital by an amount of three hundred and forty-six Dollars of the United States of America and eighty-three cents (USD 346.83), so as to raise it from its current amount of forty-eight thousand seven hundred thirty-three Dollars of the United States of America and seventy-two cents (USD 48,733.72), represented by into thirty-four million two hundred ninety thousand five hundred fifty-two (34,290,552) shares without nominal value, to an amount of forty-nine thousand eighty Dollars of the United States of America and fifty-five cents (USD 49,080.55) divided into thirty-four million five hundred thirty-four thousand five hundred and seventeen (34,534,517) shares without nominal value, by the issuance of two hundred forty-three thousand nine hundred sixty-five (243,965) new shares having the same rights and privileges as those attached

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

to the existing shares and entitling to dividends as from the date of the Meeting."

- dans la version anglaise de l'Acte notarié pré-mentionné, point V. Article 5 Share Capital (first paragraph):

" The share capital of the Company is set at forty-nine thousand eighty Dollars of the United States of America and fifty-five cents (USD 49,080.55) divided into thirty-four million five hundred thirty-four thousand five hundred and sixteen (34.534.516) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up."

En

" The share capital of the Company is set at forty-nine thousand eighty Dollars of the United States of America and fifty-five cents (USD 49,080.55) divided into thirty-four million five hundred thirty-four thousand five hundred and seventeen (34.534.517) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up."

- dans la version française de l'Acte notarié pré-mentionné, le point III.:

"III. Que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 16 juillet 2012 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante-six dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-trois cents (USD 346,83) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit mille sept cent trente-trois dollars des Etats-Unis et soixante-douze cents (USD 48.733,72) représenté par trente-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante-deux (34.290.552) actions sans valeur nominale, à un montant de quarante-neuf mille quatre-vingts dollars des Etats-Unis et cinquante-cinq cents (USD 49.080,55) représenté par trente-quatre millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent seize (34.534.516) actions sans valeur nominale par l'émission de deux cent quarante-trois mille neuf cent soixante-cinq (243.965) nouvelles actions ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'Assemblée.

en

"III. Que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 16 juillet 2012 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante-six dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-trois cents (USD 346,83) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit mille sept cent trente-trois dollars des Etats-Unis et soixante-douze cents (USD 48.733,72) représenté par trente-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante-deux (34.290.552) actions sans valeur nominale, à un montant de quarante-neuf mille quatre-vingts dollars des Etats-Unis et cinquante-cinq cents (USD 49.080,55) représenté par trente-quatre millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent dix-sept (34.534.517) actions sans valeur nominale par l'émission de deux cent quarante-trois mille neuf cent soixante-cinq (243.965) nouvelles actions ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'Assemblée.

- dans la version française de l'Acte notarié pré-mentionné, point V. Article 5 Capital souscrit (premier paragraphe):

«Le capital social de la Société est fixé à quarante-neuf mille quatre-vingts dollars des Etats-Unis et cinquante-cinq cents (USD 49.080,55) représenté par trente-quatre millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent seize (34.534.516) actions sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

En

«Le capital social de la Société est fixé à quarante-neuf mille quatre-vingts dollars des Etats-Unis et cinquante-cinq cents (USD 49.080,55) représenté par trente-quatre millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent dix-sept (34.534.517) actions sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Laquelle comparante déclare que tous les autres articles et rubriques dudit Acte notarié restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57691. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160699/90.

(120211666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Twinvest S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 10, rue Gewan.

R.C.S. Luxembourg B 115.286.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163670/9.

(120215881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

True Holding 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.917.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163668/9.

(120215887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Upto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.528.

—

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163677/9.

(120215662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Kermit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.252.

—

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme de droit italien "COMITALIA Compagnia Fiduciaria S.P.A.", en abrégée "COMITALIA S.P.A.", établie et ayant son siège social à I-20121 Milan, 49, Corso Giuseppe Garibaldi (Italie), inscrite au "Registro Imprese" de Milan sous le numéro 03953900010, numéro R.E.A. 1092396,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Roberto PIATTI, expert-comptable, né à Côme (Italie), le 12 janvier 1957, demeurant professionnellement à I-20121 Milan, 49, Corso Giuseppe Garibaldi (Italie); et

2) La société à responsabilité limitée de droit italien "COMFID Compagnia Fiduciaria S.R.L.", en abrégée "COMFID S.R.L.", établie et ayant son siège social à I-22100 Côme, 18 Piazza Mazzini (Italie), inscrite au "Registro Imprese" de Côme sous le numéro 12515100159, numéro R.E.A. 275209,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Roberto PIATTI, préqualifié.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1 er . Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "KERMIT S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la Société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4 ème mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "COMITALIA Compagnia Fiduciaria S.P.A.", en abrégée "COMITALIA S.P.A.", prédésignée, cent cinquante-cinq actions, ... 155

2) La société "COMFID Compagnia Fiduciaria S.R.L.", en abrégée "COMFID S.R.L.", prédésignée, cent cinquante-cinq actions, ... 155

Total: trois cent dix actions, ... 310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal, née à Trêves, (Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;

b) Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon; et

c) Monsieur Brunello DONATI, consultant, né à Lugano (Suisse), le 26 août 1947, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 1, Riva Albertolli (Suisse).

4. La société à responsabilité limitée "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33849, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. PIATTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. LAC/2012/57409. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159647/243.

(120210681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 411.318,38.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

—

EXTRAIT

Monsieur Michael Mangan, a cédé à l'associé de la Société, PEP EDU Holdings LLC, l'intégralité des 70 422 parts sociales ordinaires B, 10 060 parts sociales de préférence de classe D, 10 060 parts sociales de préférence de classe E, 10 060 parts sociales de préférence de classe F, 1 part sociale différée G et 5 000 parts sociales préférentielles qu'il détenait de la Société.

Suite à ce transfert Monsieur Michael Mangan n'est plus associé de la Société.

Monsieur Sean Hale, a cédé à l'associé de la Société, PEP EDU Holdings LLC, l'intégralité des 140 844 parts sociales ordinaires B, 20 120 parts sociales de préférence de classe D, 20 120 parts sociales de préférence de classe E, 20 120 parts sociales de préférence de classe F, 1 part sociale différée G et 10 000 parts sociales préférentielles qu'il détenait de la Société.

Suite à ce transfert Monsieur Sean Hale n'est plus associé de la Société.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société qui s'est tenue en date du 23 novembre 2012 que PEP EDU Holdings a cédé 102 421 parts sociales ordinaires B, 14 631 parts sociales de préférence de classe D, 14 631 parts sociales de préférence de classe E, 14 631 parts sociales de préférence de classe F, 1 part sociale différée G et 7 272 parts sociales préférentielles à Monsieur Bernd Michael Narciss, né le 18 août 1968, à Hambourg, Allemagne demeurant au 12-01 CityVista Residences 21 Peck Hay Road, Singapour 228314.

Suite à ces transferts l'associé de la Société PEP EDU Holdings LLC détient de la Société:

- 14 874 495 parts sociales ordinaire A
- 589 128 parts sociales ordinaires B
- 14 874 495 parts sociales différées C
- 2 209 087 parts sociales de préférence de classe D
- 2 209 087 parts sociales de préférence de classe E
- 2 209 087 parts sociales de préférence de classe F
- 41 828 parts sociales préférentielles
- 4 parts sociales différées G

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012160076/37.

(120211238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.718.525,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.275.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TNS Luxembourg Alpha S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 76275 and having a share capital of EUR 60,718,525 (the Company) incorporated under Luxembourg law on 18 May 2000 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -number 741 of 10 October 2000. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 30 May 2000 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -number 805 of 3 November 2000.

THERE APPEARED:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Taylor Nelson Sofres B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 167, Laan op Zuid, NL-3072 DB Rotterdam (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marine Baillet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy of the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 60,718,525 (sixty million seven hundred and eighteen thousand five hundred and twenty-five Euro), divided into 2.428.741 (two million four hundred and twenty-eight thousand seven hundred and forty-one) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Waiver of the convening notice;

2) Amendment to the dates of the financial year of the Company;

3) Amendment to article 15 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and

4) Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

1) the financial year of the Company shall begin on the 1 st of December rather than the 1 st of January, and

2) the financial year of the Company shall close on the 30 th of November of the next year.

The Sole Shareholder resolves that the financial year of the Company that started on the 1 st of January 2012 shall close on the 30th of November 2012 rather than on the 31 st of December 2012.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and hereby amend article 15 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 December and ends on 30 November of the following year."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TNS Luxembourg Alpha S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76275 et ayant un capital social de 60.718.525 EUR (la Société) constituée sous la loi Luxembourgeoise le 18 mai 20000 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -numéro 741 du 10 octobre 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 30 mai 2000 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -numéro 805 du 3 novembre 2000.

A COMPARU:

Taylor Nelson Sofres B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au 167, Laan op Zuid, NL-3072 DB Rotterdam (l'Associé Unique),

ici représentée par Marine Baillet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 60.718.525 EUR (soixante millions sept cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq Euros), divisé en 2.428.741 (deux millions quatre cent vingt-huit mille sept cent quarante-et-une) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros);

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;

3. Modification de l'article 15 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société comme suit:

1) l'année sociale de la Société commence le 1 er décembre, au lieu du 1 er janvier, et

2) l'année sociale de la Société se termine le 30 novembre de l'année suivante.

L'Associé Unique décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1 er janvier 2012 se termine le 30 novembre 2012 au lieu du 31 décembre 2012.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 15. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 er décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à EUR 1.300..

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57272. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159965/125.

(120210567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Living Wood S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Art-Table Sàrl).

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 102.320.

—

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Paul MATTERN, employé privé, demeurant à L-4435 Soleuvre, 1, rue de la Croix.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ART-TABLE S.à r.l., avec siège social à L-2441 Luxembourg, 330, rue du Rollingergrund, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.320 (NIN 2004 2415 651).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1085 du 27 octobre 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 247 du 30 janvier 2012.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Paul MATTERN.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le no¬taire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en Living Wood S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La Société prend la dénomination de Living Wood S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Paul MATTERN, employé privé, demeurant à L-4435 Soleuvre, 1, rue de la Croix.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MATTERN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2074. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160158/46.

(120211668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 60.752.

—

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A. a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 6, rue Sydrall in L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 60.752 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 26 August 1997 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 691 of 9 December 1997. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a notarial deed dated 20 December 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 122 of 6 February 2003.

The Meeting is chaired by Matthias Held, Attorney at Law, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Martine Zellinger, private employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary (the Secretary).

The Meeting appoints Marie Kaiser, private employee, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer (the Scrutineer) (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer are together referred to hereafter as the Bureau). The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by their representatives and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the shareholders and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and the attendance list shows that:

I. all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, representing the entire share capital of the Company amounting to EUR30.986,69 (thirty thousand nine hundred and eighty-six euro and sixty-nine cents) are represented at the Meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda reproduced hereinafter;

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decision to change the corporate object of the Company so that it shall read as follows: «La société a pour objet la commercialisation, la distribution, l'achat, la vente et le conseil en produits informatiques, par tous les moyens techniques actuels et à venir. En outre, la société a comme objet la mise à disposition de locaux équipés et pouvant servir de bureaux en cas d'urgence ou de désastre auprès de ses clients. De plus, la société développe, acquiert et vend des brevets, licences et concessions se rattachant ses activités. La société. peut, seule ou en participation avec des tiers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet. La société pourra s'intéresser directement ou indirectement dans toutes les affaires, entreprises ou société dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe à son objet, ou dont la coopération serait utile à. L'expansion de son entreprise. La société peut s'approprier, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou.changer tous biens tant meubles qu'immeubles, tous biens d'exploitation ou d'équipement et d'une manière générale, entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.»;

3. Subsequent amendment of article 4 of the Articles to reflect the change of the corporate object approved under item 2.;

4. Powers and authorizations; and

5. Miscellaneous.

III. these facts exposed and recognized accurate by the Meeting, and after due deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

RESOLVED THAT:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge and approve the contemplated change of the Company's corporate object to expressly include in the current description of the Company's corporate object that the Company may also "further guarantee, grants loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct and indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company".

Third resolution

Following the change of corporate object approved in the preceding resolution, the Meeting unanimously resolves to amend article 4 of the Articles to read as follows:

« **Art. 4.** La société a pour objet la commercialisation, la distribution, l'achat, la vente et le conseil en produits informatiques, par tous les moyens techniques actuels et à venir.

En outre, la société a comme objet la mise à disposition de locaux équipés et pouvant servir de bureaux en cas d'urgence ou de désastre auprès de ses clients. De plus, la société développe, acquiert et vend des brevets, licences et concessions se rattachant ses activités.

La société peut, seule ou en participation avec des tiers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet. La société pourra s'intéresser directement ou indirectement dans toutes les affaires, entreprises ou société dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe à son objet, ou dont la coopération serait utile à. L'expansion de son entreprise. La société peut s'approprier, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou.changer tous biens tant meubles qu'immeubles, tous biens d'exploitation ou d'équipement et d'une manière générale, entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any Director of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg under their sole signatures on behalf of the Company to arrange and to carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda including, but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1.000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and the French versions, the French version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le quinze novembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Sydrall in L-5365 Munsbach et étant enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.752 (la Société). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 26 août 1997 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 691 du 9 décembre 1997. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

la dernière fois suivant acte notarié en date 20 décembre 2002 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 122 du 6 février 2003.

L'Assemblée est présidée par Matthias Held, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée choisit Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau).

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations émises par les actionnaires, après signature ne varietur par toutes les parties, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités d'enregistrement en même temps que celui-ci.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que l'ensemble des 12.500 (douze mille cinq cents) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à EUR30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante neuf cents) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, tels que mentionnés ci-après, et ce, sans convocation préalable, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit.

1. Renonciation aux formalités de convocations;

2. Décision de modifier l'objet social de la Société de sorte qu'il sera désormais libellé comme suit: «La société a pour objet la commercialisation, la distribution, l'achat, la vente et le conseil en produits informatiques, par tous les moyens techniques actuels et à venir. En outre, la société a comme objet la mise à disposition de locaux équipés et pouvant servir de bureaux en cas d'urgence ou de désastre auprès de ses clients. De plus, la société développe, acquiert et vend des brevets, licences et concessions se rattachant ses activités. La société. peut, seule ou en participation avec des tiers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet. La société pourra s'intéresser directement ou indirectement dans toutes les affaires, entreprises ou société dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe à son objet, ou dont la coopération serait utile à. L'expansion de son entreprise. La société peut s'approprier, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou.changer tous biens tant meubles qu'immeubles, tous biens d'exploitation ou d'équipement et d'une manière générale, entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.»

3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société pour refléter la modification de l'objet social de la Société telle qu'approuvée sous le point 2.;

4. Pouvoirs et autorisations; et

5. Divers.

III. L'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, les actionnaires de la Société renoncent aux formalités de convocation, les actionnaires représentés à l'Assemblée se considérant valablement convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société afin d'y inclure expressément la possibilité pour la Société "de garantir, accorder des prêts ou de soutenir les sociétés dans lesquelles cette dernière détient directement ou indirectement une participation ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société".

Troisième résolution

A la suite du changement d'objet social correspondant à la deuxième résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de mettre à jour l'article 4 des Statuts, de la manière suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

« **Art. 4.** La société a pour objet la commercialisation, la distribution, l'achat, la vente et le conseil en produits informatiques, par tous les moyens techniques actuels et à venir.

En outre, la société a comme objet la mise à disposition de locaux équipés et pouvant servir de bureaux en cas d'urgence ou de désastre auprès de ses clients. De plus, la société développe, acquiert et vend des brevets, licences et concessions se rattachant ses activités.

La société peut, seule ou en participation avec des tiers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet. La société pourra s'intéresser directement ou indirectement dans toutes les affaires, entreprises ou société dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe à son objet, ou dont la coopération serait utile à. L'expansion de son entreprise. La société peut s'approprier, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou.changer tous biens tant meubles qu'immeubles, tous biens d'exploitation ou d'équipement et d'une manière générale, entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'accomplissement de toutes les démarches et formalités nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des points de cet ordre du jour, en ce compris, mais non limités, au dépôt et à la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. HELD, M. ZELLINGER, M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54697. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159153/212.

(120210016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

GIA Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 173.249.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The limited liability company GIA S.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via Nino Bixio 19/20, Chiavari, Italy,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

here represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of proxy which will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by Luxembourg law as well as by the present articles of association (the "Articles") (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is GIA Finance S.A..

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, bonds, debenture, other debt instrument, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions as the Company shall deem fit, including, but not limited to, (i) the granting to any company, entity or person in which it has a direct or indirect participation or in which it has a direct or indirect financial interest, or other kind of interest, or which form part of the group of companies to which the Company belongs or is in any way affiliated to the Company, as well as to any person or third party that the Company deems fit for its business, the group to which the Company belongs or for the realization of its business purpose, of any assistance, loan, advance, security or guarantee; (ii) the issuance of any security or guarantee to any party to secure its obligations or the obligations of any of the before-mentioned companies, entities or persons; (iii) the borrowing and raising money in any manner, including by issuance of notes, bonds and debentures convertible or not, and for any purposes and the securing by any means it thinks fit the repayment of any money borrowed. The Company may mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

Finally the Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, take any action and perform any operation with respect to real estate or movable property which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles, or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's subscribed share capital is set at forty thousand United States Dollars (40,000.- USD) divided into forty thousand (40,000) ordinary shares of one United States Dollar (1.- USD).

The authorized share capital of the Company is fixed at 1 million United States Dollars (1,000,000.- USD) divided into 1 million (1,000,000) ordinary shares of one United States Dollar (1.- USD) each.

The authorized and the subscribed share capital of the Company may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments to the Articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of this Articles of Association, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without share premium and paid up by contribution in cash or in kind, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the board of directors.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part of all of such increased amount of capital and share premiums. Each time the board of directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

All the shares are in registered form. A register of the registered shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares or fractional shares held by him, the payment made on the shares, transfers and dates thereof or conversion of the shares into shares in bearer form.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Transfer of shares. No shares in the capital of the Company shall be sold or transferred by any shareholder unless and until any right of pre-emption, or transfer restrictions (if any), contractually agreed between the Company and its shareholders shall have been exhausted.

No limitation shall apply to a transfer of shares desired to be made merely for the purpose of effectuating the appointment of new trustees, provided that it is proven to the satisfaction of the board of directors that such is the case. The transfer of shares shall be in the usual common form or in such other form as the directors may in their discretion think fit to accept.

The restrictions on transfers contained herein shall not apply to any transfer agreed in writing by all the shareholders of the Company and the Company.

Title III. - Management

Art. 9. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors consisting of at least three directors, with at least half of them being Luxembourg resident. The directors will be of two types, namely type A and type B.

As an exception to the above clause, if the Company has a sole shareholder then it may be managed by a sole director, who shall be Luxembourg resident, exercising the powers of a board of directors.

No director needs to be a shareholder of the Company. A director shall be appointed for a period of a maximum of six years, renewable without limit, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The remuneration from time to time, if any, of the director or directors shall be determined in the same manner.

If there is a vacancy in the board of directors, then the remaining directors may co-opt another director in accordance with the Law until the next meeting of shareholders.

A director may be removed at any time, with or without cause, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Art. 10. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the joint signature of a type A director and a type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 11. Board of directors. The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of any director. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where ah the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

The board of directors shall meet only in the Grand Duchy of Luxembourg.

However, any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in Luxembourg in person or by alternate not less than one type A director and one type B director.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than the majority of the directors present and represented who voted and did not abstain.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 12. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV. - Shareholder meetings

Art. 13. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 14. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10 percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

During the second meeting, resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned blank or invalid vote.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the first Wednesday of March at 4 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 15. Financial year. The financial year of the Company starts on the 1 st of January of one year and ends on the 31 st of December.

Art. 16. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year.

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 17. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 18. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide in accordance with articles 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 19. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire (s) aux comptes) who need not be shareholder.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the extraordinary general meeting of shareholders by means of a resolution taken in the manner provided for amendments to the Articles. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 21. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments to the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and amendments thereto.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

2) The first Annual General Meeting shall be held within eighteen months from incorporation pursuant to article 70 of the Law.

Subscription and Payment

The forty thousand (40,000) shares have been subscribed by the sole shareholder the limited liability company GIA S.r.l., prenamed, and partially paid-up in cash up to 25% of their nominal value, so that the amount of ten thousand United States Dollars (10,000.- USD) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately EUR 1,600.-.

Decisions taken by the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is set at four (4) and the number of auditors at one (1).

2. The following persons have been appointed as directors of the company:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Mr. Bruno BEERNAERTS, born on November 4, 1963, in Ixelles (Belgium), residing at 162, rue de Reckental, L-2410 Strassen, A Director;

- Mr. Julien GUILLAUME, born on July 3, 1984, in Messancy (Belgium) residing professionally at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, A Director;

- Mr. Patrick MOINET, born on June 6, 1975, in Bastogne (Belgium), residing at 12, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, B Director; and

- Philippe SALPETIER, born on August 19, 1970, in Libramont (Belgium), residing at 18, rue de Waltzing, B Director, L-8478 Eischen.

3. Has been appointed as auditor of the company: REVICONSULT S.à r.l., having its registered office at, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 139.013.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2017.

5. The head office of the company shall be fixed in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée GIA S.r.l., une société constituée et existant selon les lois de l'Italie, ayant son siège social à Via Nino Bixio 19/20, Chiavari, Italie,

ici représentée par M. Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration sous seing privé signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant et qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège Social

Art. 1 er . Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est GIA Finance S.A.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions, y compris financières ou commerciales que la société jugera utile et incluant notamment (i) l'octroi à toutes sociétés, entités ou personnes dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou tout autre intérêt, ou appartenant au même groupe de sociétés que celui auquel la Société appartient, ou qui est d'une manière ou d'une autre affiliée à la Société, ainsi qu'à tous tiers que la Société considère utile pour ses activités, le groupe auquel la Société appartient ou pour la réalisation de son objet social, de tous concours, prêts, avance, sûreté ou garantie; (ii) l'octroi de toute sûreté ou garantie à toute partie afin de garantir les obligations des sociétés, entités ou personnes ci-dessus mentionnées; (iii) ainsi que le recours à l'emprunt ou la levée de fonds de quelque manière que ce soit et pour quelque objet que ce soit, et la garantie par tout moyen qu'elle jugera approprié du remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante mille dollars des Etats-Unis (40.000,- USD) divisé en quarante mille (40.000) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (1,- USD).

Le capital autorisé de la Société est fixée à un million de dollars des Etats-Unis (1.000.000,- USD) divisé en un million (1.000.000) d'actions ordinaires d'un dollar des Etats-Unis (1,- USD) chacune.

Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans après la date de publication de ces Statuts, à augmenter de temps à autre le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé. Cette augmentation de capital peut être souscrite et les actions être émises avec ou sans prime d'émission et payé par un apport en espèce ou en nature, par incorporation de créance ou de tout autre façon que déterminera le conseil d'administration le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou dirigeant autorisés de la Société ou à toute autre personne habilitée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et les primes d'émission. Chaque fois que le conseil d'administration agira pour rendre effective une augmentation du capital souscrit, le présent article en sera automatiquement modifié pour refléter les résultats de cette action.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Toutes les actions sont nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions ou de fractions d'actions qu'il détient, les paiements relatifs à ces actions, les transferts d'actions, le cas échéant, la date de chaque transfert ou la conversion des actions en actions au porteur.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

Art. 8. Transfert des actions. Aucune action de la Société ne peut être vendue ou transférée par l'un quelconque des actionnaires, à moins que et jusqu'à ce que tout droit de préemption, ou toute restriction de transfert (le cas échéant), convenu contractuellement entre la Société et ses actionnaires n'ait été épuisé.

Aucune limitation ne s'appliquera quant au transfert d'actions ayant simplement pour objet de procéder à la nomination de nouveaux «trustees», à condition néanmoins qu'il soit prouvé de manière satisfaisante au conseil d'administration que tel est bien le cas. Le transfert d'actions s'effectuera dans leur forme usuelle commune, ou dans toute autre forme que les administrateurs à leur discrétion, pourront juger opportun d'accepter.

Les restrictions de transfert prévues par le présent article ne s'appliquent pas en cas de transfert approuvé par écrit par l'ensemble des actionnaires de la Société et par la Société.

Titre III. - Gestion

Art. 9. Nomination des administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs dont la moitié d'entre eux au moins sont des résidents luxembourgeois. Les administrateurs seront de deux types, les types A et les types B.

Par exception à la clause précédente, si la Société a un actionnaire unique, alors elle pourra être gérée par un administrateur unique, qui devra être un résident luxembourgeois, exerçant les pouvoirs du conseil d'administration.

Si la société est détenue par un seul actionnaire, la gestion pourra être effectuée par un seul administrateur qui aura les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Un administrateur est nommé pour une période ne pouvant excéder six ans, renouvelable sans limite, par résolution d'un actionnaire ou d'actionnaires détenant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, des administrateurs sera déterminée de la même façon.

En cas de vacance d'un administrateur au conseil d'administration, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur conformément à la loi jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale.

Un administrateur peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justes motifs, par résolution d'un actionnaire ou d'actionnaires détenant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 10. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B.

Le conseil d'administration peut déléguer, de temps à autre, ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire (s) de la Société.

Art. 11. Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs. Une convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Le conseil d'administration se réunit exclusivement au Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quel qu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents à Luxembourg en personne ou représentés au moins un administrateur de type A et un administrateur de type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réuni par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société conformément aux Statuts, dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 14. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si plus de cinquante pourcent (50%) du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Cependant, les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes exprimés. Les Votes exprimés n'incluent pas les votes attachés aux actions des actionnaires qui n'ont pas participé au vote, se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires convoquée pour sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le premier mercredi du mois de mars à 16.00 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président de séance, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 17. Bénéfices. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 18. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 19. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui n'ont pas à être actionnaire.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est/sont nommé(s).

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires prise sous la forme requise en cas de modification des statuts. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 21. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 22. Loi applicable. Toutes les questions qui ne sont pas réglées par les Statuts, seront réglées conformément à la Loi et à ses modifications.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014 dans les dix-huit mois de la constitution conformément à l'article 70 de la Loi.

Souscription et libération

Toutes les quarante mille (40.000) actions ont été souscrites par l'associée unique, la société anonyme GIA S.r.l., pré-qualifiée, et partiellement libérées en numéraire à hauteur de 25% de leur valeur nominale, de sorte que la somme de dix mille dollars des Etats-Unis (10.000,- USD) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.600,-.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:

- M. Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles (Belgique), demeurant au 162, rue de Reckental, L-2410 Strassen, Administrateur de type A;

- M. Julien GUILLAUME, né le 3 juillet 1984, à Messancy (Belgique) demeurant professionnellement à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, , Administrateur de type A;

- M. Patrick MOINET, né le 6 juin 1970, à Bastogne (Belgique) demeurant à 12, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Administrateur de type B;

- Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique), demeurant à 18, rue de Waltzing, L-8478 Eischen, Administrateur de type B.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société: REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139.013.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017.

5. L'adresse de la Société est établie à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2012. LAC/2012/56575. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159550/498.

(120210534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Gios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.841.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 novembre 2012.

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur et de président, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Riccardo Incani, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

L'assemblée décide d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Riccardo Incani précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012164044/20.

(120217165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Georgil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4446 Belvaux, 4, rue de France.

R.C.S. Luxembourg B 61.779.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012164040/10.

(120216864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Hevert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 73.353.

—

- Constituée suivant acte reçu par Me Paul BETTINGEN, notaire de résidence à L-NIEDERANVEN, en date 16 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 160 du 21 février 2000.
- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG en date du 5 août 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1149 du 13 novembre 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 22 octobre 2012 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018, les mandats suivants:

* Monsieur Lorenzo WULLSCHLEGER, expert-comptable, demeurant Via San Felice, 6821 Rovio, Suisse, administrateur;

* Monsieur Emilio MARTINENGHI, expert-comptable, demeurant 6 Via Mottarello, 6944 Cureglia, Suisse, administrateur;

* Monsieur Giovanni MANZINI, économiste, demeurant à 6980 Castelrotto, Suisse, administrateur;

* REVILUX S.A., avec siège social au 17, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.549, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.
Pour HEVERT S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012164065/24.

(120216192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hampton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 156.378.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012164058/12.

(120216469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Health and Fitness Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.879.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164059/10.

(120217313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Holding Lukemis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 123.430.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164060/10.

(120217138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Grana Companies, Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 1, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 128.311.

—

Les comptes annuels au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164054/9.

(120216488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

G-Timax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 145.503.

—

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 17/12/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012164024/13.

(120217102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fu Hua S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 53, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.246.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164020/10.

(120217034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

G.E.N.T.I.L.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6186 Gonderange, 2, Massewee.

R.C.S. Luxembourg B 101.193.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s 'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gonderange.

G.E.N.T.I.L.L. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012164021/13.

(120217191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Franklin Templeton Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.177.

—

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164018/10.

(120217399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.383.

—

Rectificatif au dépôt L110185909 rectifié ou complété par le dépôt N° L110205657 ainsi qu'au dépôt L110172451

Il est notifié par la présente les décisions des associés de la Société ci-après formulées:

- Election de Monsieur James F. Robertson, né le 1 er Août 1960 à Dundee, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 5 New Street Square, EC4A 3TW Londres, Royaume-Uni, au poste d'Administrateur pour une période de deux ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013, avec effet au 7 Octobre 2011.

- Election de Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 20 Août 1970 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste d'Administrateur pour une période de deux ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013, avec effet au 7 Octobre 2011.

- Election de Monsieur Peter J. Dickinson, né le 18 Avril 1940 à Hayes, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Catkins 5, The Haven, CJ21 4PJ Hyte Kent, Royaume-Uni, au poste d'Administrateur pour une période de deux ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013, avec effet au 7 Octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martinus C.J. Weijermans

Administrateur

Référence de publication: 2012164047/21.

(120216647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Gemotec sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.819.

—

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012164038/11.

(120217020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Generation XXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.468.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164039/9.

(120216434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Gelateria CIAO-CIAO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 81, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.513.

—

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012164037/11.

(120217017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.578.

—

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 14 décembre 2012

Résolutions

1- L'Actionnaire unique décide de fixer le siège social de la Société au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2- L'Actionnaire unique décide d'accepter la démission de Mr Christoph Nellinger et Inter-Haus-Luxembourg S.A. de leur fonction de Administrateurs de la Société avec effet du 6/12/2012.

3- L'Actionnaire unique décide de nommer Mr Alexis Kamarowsky, né le 10/04/1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde (D) et Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino né le 12/09/1964 à La Spezia (I), tous avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet du 6/12/2012. Le mandat prendra fin en 2017,

4- L'Actionnaire unique décide d'accepter la démission de Autonome de Revision de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet du 6/12/2012.

5- L'Actionnaire unique décide de nommer là Société Luxembourg International Consulting S.A., en abrégé Interconsult S.A., avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet du 6/12/2012. Le mandat prendra fin en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012164041/23.

(120216500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Gavalli Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.897.

—

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164036/9.

(120217241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Gios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.841.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012164042/13.

(120216375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Gacel Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 42.275.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012164032/10.

(120216435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Goodman Turquoise Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 137.759.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Turquoise Logistics (Lux) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012164030/12.

(120216164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

F.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 94.561.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163985/10.

(120216597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

FerPet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 144.196.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163986/10.

(120216595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Façades Euro-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange, 5, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 37.478.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163991/10.

(120216596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

F.G.P. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 23.728.

—

Les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012163984/10.

(120217086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

EURX HRE Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.027.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163982/10.

(120216149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Spunken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 151.284.

—

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 12 novembre 2012

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, B.P. 780, L-2017 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Spunken S.A.

Référence de publication: 2012164405/14.

(120217221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Schaus ATM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, 17, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 97.811.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164426/10.

(120216589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Schmitcom S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 297, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 55.150.

—

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHMIT Claude

Le gérant

Référence de publication: 2012164427/11.

(120217100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Schrainer Wierkstat S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9360 Brandenbourg, 22, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 109.300.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164428/10.

(120217023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

SBT IMMOBILIEN Luxembourg Erste Objektgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 159.373.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164424/9.

(120216181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Echt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.821.

—

Les comptes annuels (fin de liquidation) au 07/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Echt S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012164886/14.

(120218397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ecomin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.043.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 décembre 2012 à 15.00 heures à Luxembourg

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Ludovic COOREMAN de son poste d'administrateur.

Il sera remplacé par Monsieur Bernard DAVY, né à Bellou-en-Houlme (F) le 31.08.1950, demeurant à F – 61700 Champsecret, La Noé. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014 et devra être ratifié par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait sincère et conforme
Le Président

Référence de publication: 2012164887/14.

(120217487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

EC Capital Markets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.802.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012164885/14.

(120217681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

F.G.P. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 23.728.

—

Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 novembre 2012

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 28 novembre 2012, les résolutions suivantes ont été prises:

1) Les actionnaires renouvellent la délégation à la gestion journalière de la société à M. Thierry van de Werve de Vorsselaer, administrateur, demeurant au 16, avenue Grand-Duc Jean à L-1842 Howald. Il pourra engager la société par sa seule signature. La durée de cette délégation expirera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2017.

2) Le mandat du réviseur d'entreprises M. Willem VAN CAUTER, demeurant professionnellement au 21, rue des Jardiniers à L-8039 Strassen est révoqué avec effet immédiat.

3) Le mandat du réviseur d'entreprises Abacab Sàrl (n° d'immatriculation RCSL B50797), demeurant au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg, est révoqué avec effet immédiat.

4) Le mandat du commissaire aux comptes M. Marcel STEPHANY est renouvelé et expirera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2017.

5) Les actionnaires prennent acte du changement de résidence de Madame Marta van de Werve de Vorsselaer-Teixeira, administrateur et de Monsieur Thierry van de Werve de Vorsselaer, administrateur et délégué à la gestion journalière, qui sont domiciliés désormais au 4, rue d'Olm à L-8281 Kehlen.

Le 03/12/2012.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012164912/26.

(120217410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

European Special Opportunities Credit Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.955.

—

EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale qui s'est tenue au siège social de la Société le 30 novembre 2012 que:

La démission de Messieurs Dimitri Holderbach et de Flavio Marzona de leur fonction de directeur de catégorie C, a été acceptée avec effet au 30 novembre 2012.

Sont nommés directeurs de catégorie C en remplacement de Messieurs Holderbach et Marzona démissionnaires, à compter du 30 novembre pour une durée indéterminée:

- Monsieur Peter Dickinson, né le 1 er mars 1966 à Nuneaton, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et

- Monsieur Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Il résulte de la réunion du conseil de gérance de la Société qui s'est tenue à Luxembourg, le 30 novembre 2012, que:

- Le siège social de la Société a été transféré au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 30 novembre.

3. En outre, veuillez noter le changement d'adresse de Monsieur Alexander Schmid, directeur de catégorie A, comme suit:

- 5 Landsdowne Road, London, WLL 3AL, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012164883/28.

(120218430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

European Capital Management & Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 123.711.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164882/9.

(120218326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

EMG Ferus II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.786.

—

Extrait des résolutions de l'Associé Unique de la Société datées du 13 décembre 2012

En date du 13 décembre 2012, l'Associé Unique a décidé de nommer Jeffrey A. Ball, gérant de sociétés, né le 15 novembre 1974 à Clifton Springs, NY (Etats Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 811 Main Street, Suite 4200, Houston, TX 77002, Etats Unis d'Amérique en qualité de gérant de classe A de la Société, et ce avec effet au 13 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012164893/17.

(120218527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Estates Capital Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.159.

—

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Virginie Boussard
Director

Référence de publication: 2012164901/11.

(120217775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Etablissement Neu, successeur Jean-Marie Arens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 21.034.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012164902/14.

(120218481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Euramfin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.406.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

"Par jugement du 13 décembre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme EURAMFIN SA,

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial;

met les frais à la charge de la masse."

Signature
Le liquidateur

Référence de publication: 2012164903/16.

(120217716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Eiffel PT 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.897.

—

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 novembre 2012

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Madame Séverine DESNOS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164888/13.

(120217978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Espace Urbain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4621 Differdange, 1, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 41.732.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164899/10.

(120217786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Esil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 164.430.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts daté du 1 er octobre 2012, que Monsieur François CONTESSI, a cédé l'intégralité des parts sociales de la société ESIL S à r.l. à Monsieur René REMY, directeur de sociétés, né le 28/12/1948 à Nancy (France), demeurant 28, route, du Polygone à F-67100 Strasbourg (France).

Il résulte du procès-verbal des Résolutions de l'Associé Unique daté du 17 décembre 2012 que Monsieur René REMY, directeur de sociétés, né le 28/12/1948 à Nancy (France), demeurant 28, route, du Polygone à F-67100 Strasbourg (France) a été nommé gérant unique de la Société avec effet au 1 er octobre 2012 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur François CONTESSI, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2012164898/20.

(120218415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

ENT Büro- und Computersysteme Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 96.873.

—

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164896/9.

(120217617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Develup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 74.312.

—

Veuillez noter que Monsieur Paul LORENZ, administrateur-délégué de la société DEVELUP S.A., société anonyme, réside à 18, rue de Wecker, L-6795 GREVENMACHER et non 22, rue des Caves, L-6718 GREVENMACHER.

Luxembourg, le 17.12.2012.

Pour: DEVELUP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Lucile Wernert

Référence de publication: 2012164853/15.

(120217678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Green Energy s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.616.

—

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre;

Pardevant la notaire Maître Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "GREEN ENERGY s.àr.l.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 151616, constituée suivant acte reçu pardevant le notaire Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 718 du 7 avril 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roberto PIATTI, expert-comptable, demeurant professionnellement à I-20121 Milan, 49, Corso Giuseppe Garibaldi (Italie).

Le président désigne Madame Nathalie PRIEUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire et l'assemblée choisit Madame Regina ROCHA-MELANDA, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires dûment représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 20.000,- (vingt mille euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale et effective de la société de L-1140 Luxembourg, 45-47 Route d'Arlon à I-20121 Milan, Corso Garibaldi 49, et adoption par la société à responsabilité limitée de la nationalité italienne sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan;

2. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques;

3. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 2 novembre 2012 sur base des lois italiennes;

4. Changement de la dénomination de la société de "GREEN ENERGY s.àr.l." en "GREEN ENERGY S.r.l.";

5. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans les nouveaux statuts en langue italienne;

6. Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050;

7. Démission des gérants actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la société en Italie;

8. Nomination d'un nouvel administrateur unique;

9. Refonte complète des statuts pour le mettre en concordance avec la législation italienne;

10. Délégation de pouvoirs;

11. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan;

12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société de L-1140 Luxembourg, 45-47 Route d'Arlon à I-20121 Milan, Corso Garibaldi 49, Italie, et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société à responsabilité limitée de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre aucune part sociale sans droit de vote n'a été émise par la société.

Elle constate également:

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévus par la loi luxembourgeoise;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67.1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Deuxième résolution:

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilans, les comptes de pertes et profits arrêtés en dates des 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par la gérance.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la Société arrêtée au 2 novembre 2012, telle qu'elle a été établie par le conseil d'administration en fonction, avant le transfert du siège social de la société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en "GREEN ENERGY S.r.l.".

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l' objet social pour lui donner la teneur reprise dans l'article deux des nouveaux statuts en langue italienne ci-après.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.

Septième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission des gérants actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Huitième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique, en conformité avec la législation italienne, sauf révocation ou démission:

Monsieur Stefano MERAFINO, né à Milan (I) le 6 septembre 1964, demeurant à Vernate (I), Via Corte Palazzo 20, code fiscal: MRF SFN 64P06 F205W.

Neuvième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

STATUTO

Art. 1. Denominazione. E' costituita una società a responsabilità limitata sotto la denominazione

"GREEN ENERGY S.r.l."

Art. 2. Oggetto. La società ha per oggetto:

a) - l'assunzione di partecipazioni in genere, comprensiva dell'attività di acquisizione, detenzione e gestione dei diritti, rappresentati o meno da titoli, sul capitale di altre imprese e di coordinamento gestionale, tecnico e finanziario delle imprese nelle quali siano state assunte partecipazioni; il finanziamento, da esercitarsi in via non esclusiva a favore e nei confronti di società controllanti, controllate o collegate ai sensi dell'art. 2359 Codice Civile o comunque all'interno del gruppo e anche nei confronti di terzi, comprensiva detta attività della concessione di crediti inclusi il rilascio di garanzie accessorie del credito e di impegni di firma nonché le operazioni di acquisto di crediti, di rilascio di fidejussioni, avalli, aperture di credito; la gestione di patrimoni; il tutto con esclusione delle attività riservate per legge.

b) - la consulenza in genere nell'ambito dell'energia rinnovabile.

Nel perseguimento del predetto scopo, la società potrà altresì assumere mandati e rappresentanze, agenzie, costruire e partecipare a consorzi, raggruppamenti di imprese, istituire, gestire e chiudere uffici, impianti, depositi. E' esclusa ogni attività professionale riservata per legge.

La società potrà, altresì, compiere tutte le operazioni che l'organo Amministrativo riterrà necessarie od utili per il raggiungimento dello scopo sociale, ivi compreso il rilascio di fideiussioni e di altre garanzie.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La società può, quindi, tra l'altro, contrarre prestiti a breve, medio e lungo termine e concedere fideiussioni, prestare avalli, consentire iscrizioni ipotecarie sui propri immobili anche a garanzia di debiti di terzi ed ogni altra disposizione ritenuta opportuna dall'Organo Amministrativo.

Art. 3. Finanziamento soci. La società, per far fronte alle proprie esigenze finanziarie, potrà anche richiedere finanziamenti con obbligo di rimborso, fruttiferi o meno di interessi, ai soci, anche senza il rispetto della proporzionalità delle quote possedute, nei limiti fissati dalle vigenti norme legislative o regolamentari in materia di raccolta del risparmio.

Tali versamenti saranno considerati improduttivi di interessi salvo diverso patto scritto.

Art. 4. Sede.

A. La sede della società è stabilita nel comune di Milano.

B. E' attribuita all'Organo Amministrativo la facoltà di:

- trasferire la sede sociale all'interno del territorio comunale;

- istituire e sopprimere, in Italia ed all'estero, filiali, succursali, agenzie o unità locali comunque denominate, ferma restando la competenza dell'assemblea per il trasferimento della sede in altro comune del territorio nazionale od all'estero.

Art. 5. Durata. La durata della società è fissata al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta) e potrà essere prorogata con deliberazione dell'assemblea dei soci anche in sede di liquidazione.

Art. 6. Capitale.

A. Il capitale sociale è fissato in Euro 20.000,00 (ventimila/00) ed è rappresentato da tante quote quanti sono i soci.

B. Possono essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica.

Art. 7. Trasferimento quote. Le quote di partecipazione sono trasmissibili, per atto tra vivi a titolo oneroso, nel rispetto della seguente clausola di prelazione.

Il socio che intende cedere la propria partecipazione dovrà darne comunicazione a tutti i soci.

La comunicazione deve contenere le generalità del cessionario e le condizioni della cessione ed in particolare il prezzo e le modalità di pagamento.

I soci destinatari delle comunicazioni di cui sopra devono esercitare il diritto di prelazione facendo pervenire al socio offerente la propria risposta entro sessanta giorni dall'invio dell'offerta.

Nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più di un socio, l'offerta spetterà ai soci interessati in proporzione al valore nominale della partecipazione da ciascuno di essi posseduta.

Se qualcuno degli aventi diritto non eserciti la prelazione, il diritto a lui spettante si accresce proporzionalmente a favore di quei soci che hanno manifestato la loro intenzione di acquisire anche le quote inoptate.

Qualora il prezzo richiesto sia ritenuto eccessivo, da uno qualsiasi dei soci aventi diritto alla prelazione, lo stesso sarà stabilito da un Arbitro designato dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti del luogo della sede sociale.

In questo caso il socio proponente potrà in ogni momento revocare la proposta di cessione.

Art. 8. Amministrazione. L'amministrazione della società è affidata dai soci ad un Amministratore Unico o ad un Consiglio di Amministrazione composto da due o più membri secondo il numero determinato al momento della nomina.

Art. 9. Nomina e revoca amministratori.

A. Gli amministratori sono nominati dai soci e possono essere anche non soci.

B. Salvo diversa delibera all'atto della nomina, essi durano in carica sino a revoca o dimissioni.

C. La revoca degli Amministratori potrà intervenire in ogni momento senza alcun preavviso e senza alcuna pretesa da parte degli stessi in ordine ad indennità o risarcimento.

D. Anche dopo la scadenza del mandato gli Amministratori rimarranno in carica per gli affari di ordinaria amministrazione fino alla accettazione della carica da parte dei nuovi amministratori.

E. La carica di Amministratore è gratuita.

Agli Amministratori spetta solo il rimborso delle spese sostenute per la società ed in relazione alla carica.

L'atto di nomina, o una decisione dei soci in corso di esercizio in deroga al precedente patto, può fissare un corrispettivo per l'opera dagli stessi prestata.

Può essere accantonata a favore degli amministratori, nelle forme reputate idonee, un'indennità per la risoluzione del rapporto, da liquidarsi all'estinzione del mandato.

Art. 10. Consiglio di amministrazione. Qualora sia costituito un Consiglio di Amministrazione, l'attività dello stesso sarà regolata dalle seguenti norme:

A. Il Consiglio si costituisce validamente con la presenza di tanti amministratori pari alla maggioranza del numero deliberato dall'atto di nomina e delibera con il voto favorevole della maggioranza degli Amministratori presenti.

In caso di parità prevale il voto di Presidente.

B. Il Consiglio di Amministrazione, quando non vi abbia provveduto l'atto di nomina, elegge tra i propri membri un Presidente.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

C. Esso si raduna tutte le volte che il Presidente lo ritenga opportuno oppure quando ne sia fatta richiesta al Presidente da almeno due Amministratori o dai Sindaci se nominati.

D. Le convocazioni saranno fatte dal Presidente con qualsiasi mezzo idoneo.

E. E' ammessa la possibilità che le adunanze del Consiglio di Amministrazione si tengano per tele conferenza, senza che sia richiesta la contemporanea presenza fisica dei Consiglieri e dei Sindaci se nominati nello stesso luogo, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati e di ricevere, trasmettere e visionare documenti.

Le modalità di svolgimento della tele conferenza saranno precisate dall'Organo Amministrativo nell'avviso di convocazione oppure in un regolamento appositamente predisposto.

F. In alternativa alla formale riunione le decisioni del Consiglio di Amministrazione potranno essere adottate mediante consultazione scritta, in seguito ad invio da parte del Presidente a tutti gli Amministratori del testo integrale della delibera da assumere.

G. In caso di cessazione dalla carica di almeno la metà degli Amministratori, l'intero Consiglio si intende decaduto e ciascun socio dovrà, senza indugio, convocare gli altri soci per la nomina del nuovo Organo Amministrativo.

Art. 11. Poteri dell'organo amministrativo.

A. Agli Amministratori spettano i poteri a loro conferiti con l'atto di nomina.

B. Il Consiglio di Amministrazione potrà delegare le sue attribuzioni ad uno o più Amministratori delegati determinando i limiti della delega.

C. Quando il Consiglio è composto da due membri in caso di disaccordo sulla nomina o revoca degli Amministratori Delegati, decade dalla carica l'intero consiglio.

Art. 12. Rappresentanza.

A. La rappresentanza generale della società di fronte ai terzi spetta all'Amministratore Unico e disgiuntamente a tutti i componenti del Consiglio di Amministrazione.

B. La rappresentanza in giudizio spetta all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio di Amministrazione.

C. La rappresentanza della società spetta anche ai Direttori, agli Institori ed ai Procuratori organici, nei limiti dei poteri loro conferiti dagli amministratori nell'atto di nomina.

D. La rappresentanza della società per determinati atti o categorie di atti, può anche essere attribuita dagli amministratori a terzi mediante formale procura.

Art. 13. Controllo. Quando obbligatoriamente previsto dalla legge sarà nominato un Organo di Controllo nel rispetto delle disposizioni in tema di società per azioni.

In questo caso le funzioni di controllo legale dei conti potranno essere attribuite dai soci allo stesso Organo di Controllo o ad un Revisore Legale, come previsto dagli articoli 2409 bis e seguenti del Codice Civile.

Art. 14. Decisioni dei soci. Sono riservate alla competenza dei soci:

- l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- la nomina degli Amministratori e la struttura dell'Organo Amministrativo;
- l'eventuale nomina dei Sindaci o del Revisore Contabile;
- le modificazioni dell'atto costitutivo;
- la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modifica dell'oggetto sociale;
- la liquidazione, la revoca della liquidazione, la nomina e revoca dei liquidatori.

Art. 15. Diritto di voto. Hanno diritto di voto tutti i soci risultanti dal Libro Soci istituito a norma dell'art. 21) del presente Atto Costitutivo.

Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione al capitale.

Tutte le decisioni dei soci, sono prese col voto favorevole della maggioranza del capitale sociale.

Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto:

- le modificazioni dell'atto costitutivo;
- il compimento di operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto sociale;
- la liquidazione e la revoca della liquidazione, la nomina e revoca dei liquidatori;
- oppure quando lo richiedano uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale;

le decisioni dei soci devono essere adottate con il voto favorevole dell'85% del capitale sociale.

Art. 16. Assemblea. Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto:

- le modificazioni dell'atto costitutivo;
- il compimento di operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto sociale;
- la liquidazione e la revoca della liquidazione, la nomina e revoca dei liquidatori;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- oppure quando lo richiedano uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale;

le decisioni dei soci devono essere adottate mediante delibera assembleare.

Art. 17. Convocazione e svolgimento dell'assemblea. A. Ricorrendo le condizioni di legge ogni amministratore può provvedere alla convocazione dell'assemblea.

Ove sussista obbligo di legge di adottare una determinata delibera in caso di inerzia da parte degli Amministratori, ciascun socio può procedere alla convocazione.

La convocazione è validamente eseguita con l'invio dell'Ordine del Giorno, indicante il giorno, l'ora ed il luogo della prima convocazione e delle eventuali convocazioni successive e l'elenco delle materie da trattare, mediante avviso sottoscritto dal soggetto convocante consegnato tramite posta o a mano, oppure tramite fax, o email almeno cinque giorni prima dell'adunanza.

B. L'assemblea può essere convocata anche fuori della sede sociale, purché in Italia;

C. E' ammessa la possibilità che l'assemblea si svolga con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale ed i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, nel rispetto di quanto previsto all'art. 10/E del presente statuto.

D. Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli Amministratori (Sindaci e Revisore se nominati) sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Gli Amministratori (Sindaci o Revisore) che non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta (in originale, fax od email), da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati su tutti gli argomenti all'Ordine del Giorno, di non opporsi alla trattazione degli stessi.

E. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione.

Art. 18. Scioglimento. La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

Art. 19. Bilancio ed utili. Gli esercizi sociali chiudono al 31 (trentuno) Dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio gli Amministratori procederanno alla formazione del bilancio sociale e lo presenteranno ai soci entro il termine ordinario di legge, ovvero entro il maggior termine previsto dalla legge stessa, a condizione che gli Amministratori segnalino nella relazione prevista dall'art. 2428 Codice Civile, o nella nota integrativa le ragioni della dilazione, nel rispetto dell'art. 2364 Codice Civile.

Art. 20. Distribuzione utili. Gli utili netti risultanti dal bilancio, dopo prelevata la somma prescritta dall'articolo 2430 Codice Civile per la costituzione del fondo di riserva, verranno ripartiti fra i soci in misura proporzionale alle partecipazioni al capitale da ciascuno posseduta, salvo che i soci non deliberino ulteriori accantonamenti a fondi di riserva straordinaria.

Art. 21. Libro dei soci e domicilio dei soci. La società deve istituire il libro dei soci, da tenersi a cura degli amministratori secondo le disposizioni dettate in materia di società per azioni, in quanto compatibili.

In deroga agli articoli 2470, comma 1, e 2479-bis, comma 1, del codice civile, il trasferimento delle partecipazioni sociali e la costituzione di diritti reali sulle stesse, sia per atto tra vivi che per successione a causa di morte, nonché il mutamento del domicilio dei soci, hanno effetto nei confronti della società dal momento dell'iscrizione nel libro dei soci, che gli amministratori sono obbligati ad eseguire nel più breve tempo possibile dal momento del deposito nel registro delle imprese eseguito ai sensi di legge.

Sono fatte salve le previsioni degli articoli 2470, comma 3, 2471, comma 1, del codice civile, e le altre disposizioni inderogabili di legge.

Il domicilio dei soci, per tutto quanto concerne i loro rapporti con la società, è a tutti gli effetti di legge quello indicato nel libro dei soci.

A tal fine i soci possono comunicare agli amministratori il proprio indirizzo di posta elettronica ed il proprio indirizzo telefax.

Gli amministratori devono aggiornare il predetto libro con le indicazioni comunicate loro dai soci mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento o in altro modo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, ed in tutti gli altri casi previsti dalla legge.

Dixième résolution:

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Stefano MERAFINO, né à Milan (I) le 6 septembre 1964, demeurant à Vernate (I), Via Corte Palazzo 20, code fiscal: MRF SFN 64P06 F205W tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, Monsieur Stefano MERAFINO, prénommé, est autorisé à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

de Milan, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Onzième résolution:

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version italienne; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes français et italien, la version française fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg; les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présente acte.

Suit la version italienn du text qui précède:

L'anno duemila dodici, il ventotto novembre.

Davanti al notaio Maître Carlo WERSANDT, residente a Lussemburgo, (Granducato del Lussemburgo), sottoscritto.

Si è riunita un'assemblea generale straordinaria degli azionisti della società a responsabilità limitata "GREEN ENERGY S.A.R.L.", avente sede legale a L-1140 Lussemburgo, 45-47, Route d'Arlon, iscritta al Registro di Commercio e delle Società di Lussemburgo, alla sezione B, con il numero 151616, costituita giusto atto rogato dal notaio Alex WEBER, residente a Bascharage, in data 17 febbraio 2010, pubblicato al Mémorial C, Raccolta delle Società ed Associazioni, numero 718 del 7 aprile 2010.

La seduta si apre sotto la presidenza del Signor Roberto PIATTI, esperto contabile, domiciliato professionalmente a I-20121 Milano, Corso Giuseppe Garibaldi 49 (Italia).

Il presidente nomina la Signora Nathalie PRIEUR, esperto contabile, domiciliata professionalmente a L-1140 Lussemburgo, 45-47 Route d'Arlon, come segretario e l'assemblea sceglie come scrutatrice la Signora Regina ROCHA-MELANDA, impiegata, domiciliata professionalmente a L-1140 Lussemburgo, 45-47 Route d'Arlon.

Il presidente prega il notaio di prendere atto che:

I.- Gli azionisti presenti o rappresentati e il numero delle azioni da essi detenute sono annotati su una lista delle presenze. Questa lista, insieme alle deleghe, una volta sottoscritte dai comparenti e dal notaio rogante, rimarranno annesse al presente atto per essere registrare insieme ad esso.

II.- Una volta chiusa, questa lista delle presenze fa emergere che le 200 (duecento) quote sociali del valore nominale di EUR 100,- (cento euro) ciascuna, rappresentanti la totalità del capitale sociale ammontante a EUR 20.000,- (ventimila euro) sono rappresentate nella presente assemblea generale straordinaria, in maniera che l'assemblea può deliberare validamente su tutti i punti riportati all'ordine del giorno, di cui gli azionisti sono stati preventivamente informati.

III.- L'ordine del giorno dell'assemblea è il seguente:

Ordine del giorno:

1. Trasferimento della sede legale statutaria, della sede di direzione effettiva e dell'amministrazione centrale ed effettiva della società da L-1140 Lussemburgo, 45-47 Route d'Arlon a I-20121 Milano (Italia), Corso Garibaldi 49, ed adozione da parte della società della nazionalità italiana con riserva di iscrizione della società presso il Registro Imprese di Milano;
2. Approvazione dei bilanci della società e relativo conto economico;
3. Approvazione di una situazione contabile intermedia chiusa al 2 novembre 2012 sulla base delle leggi italiane;
4. Cambio della denominazione della società da "GREEN ENERGY s.àr.l." a "GREEN ENERGY S.r.l.";
5. Modifica dell'oggetto sociale al fine di attribuirgli il contenuto riportato nei nuovi statuti in lingua italiana;
6. Fissazione della durata della società fino al 31 dicembre 2050;
7. Dimissioni degli amministratori e del sindaco attualmente in carica e scarico a loro dovuto per l'esecuzione del loro mandato fino alla data della assemblea generale che delibera il trasferimento della sede della società in Italia;
8. Nomina di un nuovo amministratore unico;
9. Riadeguamento completo dello statuto al fine di adattarlo alla legislazione italiana;
10. Delega dei poteri;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

11. Cancellazione della Società dal Registro di Commercio e delle Società di Lussemburgo una volta che la stessa verrà iscritta presso il Registro Imprese di Milano;

12. Varie ed eventuali;

Esposti questi fatti che vengono riconosciuti corretti dall'assemblea, gli azionisti decidono all'unanimità quanto segue:

Prima delibera:

L'assemblea decide di trasferire la sede statutaria, l'amministrazione centrale e la sede di direzione effettiva della società da L-1140 Lussemburgo, 45-47 Route d'Arlon a I-20121 Milano (Italia), Corso Garibaldi 49, e di farle adottare la nazionalità, gli statuti e la forma giuridica di una società a responsabilità di diritto italiano, il tutto con riserva di iscrizione della società presso il Registro Imprese di Milano.

L'assemblea constata inoltre che nessun prestito obbligazionario è stato emesso dalla società e che quindi nessun accordo degli obbligazionisti è richiesto in relazione alle modifiche previste.

Essa constata inoltre che nessuna quota sociale senza diritto di voto è stata emessa dalla società.

Essa constata ugualmente:

- che la società ha ottemperato a tutte le disposizioni fiscali previste dalla norma lussemburghese;

- che il trasferimento di sede legale in Italia e il cambio della nazionalità della società non daranno luogo, né legalmente né fiscalmente, alla costituzione di una nuova società e l'assemblea constata che questa delibera è adottata in conformità all'articolo 67.1 della legge del 10 agosto 1915 sulle società commerciali, e successive modifiche, e alla Direttiva del Consiglio della CEE del 17 luglio 1969 no. 335 e alle disposizioni degli articoli 4 e 50 del DPR del 26 aprile 1986, numero 131 e alle disposizioni collegate.

Seconda delibera:

L'assemblea esamina e approva i conti della società, ovvero i bilanci e i relativi conti economici chiusi alle date del 31 dicembre 2010 e 31 dicembre 2011 così come sottoposti all'assemblea da parte degli amministratori.

Terza delibera:

L'assemblea decide di approvare una situazione contabile intermedia della società chiusa alla data del 2 novembre 2012, la quale è stata accertata dal consiglio di amministrazione in carica, prima del trasferimento della sede legale della società.

Una copia di questa situazione contabile, dopo essere stata sottoscritta "ne varietur" dai comparenti, rimarrà annessa al presente atto per farne parte integrante.

Quarta delibera:

L'assemblea decide di cambiare la ragione sociale della società in "GREEN ENERGY S.r.l.".

Quinta delibera:

L'assemblea decide di modificare l'oggetto sociale al fine di attribuirgli il contenuto riportato nei nuovi statuti in lingua italiana di cui sotto.

Sesta delibera:

L'assemblea decide di fissare la durata della società fino al 31 dicembre 2050.

Settima delibera:

L'assemblea decide di accettare le dimissioni degli amministratori e del sindaco in carica e di concedere loro ogni e più ampio scarico per l'esecuzione del loro mandato fino alla revoca.

Ottava delibera:

L'assemblea decide di nominare come amministratore unico, in conformità alla legislazione italiana, salvo revoca o dimissioni:

Il Signor Stefano MERAFINO, nato a Milano (I) il 6 settembre 1964, domiciliato a Vernate (I), Via Corte Palazzo 20, codice fiscale: MRF SFN 64P06 F205W.

Nona delibera:

L'assemblea decide di procedere ad un adeguamento completo degli statuti al fine di adattarli alla legislazione italiana, e di attribuirgli il contenuto seguente, inteso che le formalità previste dalla norma italiana al fine di adottare tali nuovi statuti dovranno essere espletate:

STATUTO

Art. 1. Denominazione. E' costituita una società a responsabilità limitata sotto la denominazione

"GREEN ENERGY S.r.l."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Oggetto. La società ha per oggetto:

a) - l'assunzione di partecipazioni in genere, comprensiva dell'attività di acquisizione, detenzione e gestione dei diritti, rappresentati o meno da titoli, sul capitale di altre imprese e di coordinamento gestionale, tecnico e finanziario delle imprese nelle quali siano state assunte partecipazioni; il finanziamento, da esercitarsi in via non esclusiva a favore e nei confronti di società controllanti, controllate o collegate ai sensi dell'art. 2359 Codice Civile o comunque all'interno del gruppo e anche nei confronti di terzi, comprensiva detta attività della concessione di crediti inclusi il rilascio di garanzie accessorie del credito e di impegni di firma nonché le operazioni di acquisto di crediti, di rilascio di fidejussioni, avalli, aperture di credito; la gestione di patrimoni; il tutto con esclusione delle attività riservate per legge.

b) - la consulenza in genere nell'ambito dell'energia rinnovabile.

Nel perseguimento del predetto scopo, la società potrà altresì assumere mandati e rappresentanze, agenzie, costruire e partecipare a consorzi, raggruppamenti di imprese, istituire, gestire e chiudere uffici, impianti, depositi. E' esclusa ogni attività professionale riservata per legge.

La società potrà, altresì, compiere tutte le operazioni che l'organo Amministrativo riterrà necessarie od utili per il raggiungimento dello scopo sociale, ivi compreso il rilascio di fideiussioni e di altre garanzie.

La società può, quindi, tra l'altro, contrarre prestiti a breve, medio e lungo termine e concedere fideiussioni, prestare avalli, consentire iscrizioni ipotecarie sui propri immobili anche a garanzia di debiti di terzi ed ogni altra disposizione ritenuta opportuna dall'Organo Amministrativo.

Art. 3. Finanziamento soci. La società, per far fronte alle proprie esigenze finanziarie, potrà anche richiedere finanziamenti con obbligo di rimborso, fruttiferi o meno di interessi, ai soci, anche senza il rispetto della proporzionalità delle quote possedute, nei limiti fissati dalle vigenti norme legislative o regolamentari in materia di raccolta del risparmio.

Tali versamenti saranno considerati improduttivi di interessi salvo diverso patto scritto.

Art. 4. Sede.

A. La sede della società è stabilita nel comune di Milano.

B. E' attribuita all'Organo Amministrativo la facoltà di:

- trasferire la sede sociale all'interno del territorio comunale;

- istituire e sopprimere, in Italia ed all'estero, filiali, succursali, agenzie o unità locali comunque denominate, ferma restando la competenza dell'assemblea per il trasferimento della sede in altro comune del territorio nazionale od all'estero.

Art. 5. Durata. La durata della società è fissata al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta) e potrà essere prorogata con deliberazione dell'assemblea dei soci anche in sede di liquidazione.

Art. 6. Capitale.

A. Il capitale sociale è fissato in Euro 20.000,00 (ventimila/00) ed è rappresentato da tante quote quanti sono i soci.

B. Possono essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica.

Art. 7. Trasferimento quote. Le quote di partecipazione sono trasmissibili, per atto tra vivi a titolo oneroso, nel rispetto della seguente clausola di prelazione.

Il socio che intende cedere la propria partecipazione dovrà darne comunicazione a tutti i soci.

La comunicazione deve contenere le generalità del cessionario e le condizioni della cessione ed in particolare il prezzo e le modalità di pagamento.

I soci destinatari delle comunicazioni di cui sopra devono esercitare il diritto di prelazione facendo pervenire al socio offerente la propria risposta entro sessanta giorni dall'invio dell'offerta.

Nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più di un socio, l'offerta spetterà ai soci interessati in proporzione al valore nominale della partecipazione da ciascuno di essi posseduta.

Se qualcuno degli aventi diritto non eserciti la prelazione, il diritto a lui spettante si accresce proporzionalmente a favore di quei soci che hanno manifestato la loro intenzione di acquisire anche le quote inoptate.

Qualora il prezzo richiesto sia ritenuto eccessivo, da uno qualsiasi dei soci aventi diritto alla prelazione, lo stesso sarà stabilito da un Arbitro designato dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti del luogo della sede sociale.

In questo caso il socio proponente potrà in ogni momento revocare la proposta di cessione.

Art. 8. Amministrazione. L'amministrazione della società è affidata dai soci ad un Amministratore Unico o ad un Consiglio di Amministrazione composto da due o più membri secondo il numero determinato al momento della nomina.

Art. 9. Nomina e revoca amministratori.

A. Gli amministratori sono nominati dai soci e possono essere anche non soci.

B. Salvo diversa delibera all'atto della nomina, essi durano in carica sino a revoca o dimissioni.

C. La revoca degli Amministratori potrà intervenire in ogni momento senza alcun preavviso e senza alcuna pretesa da parte degli stessi in ordine ad indennità o risarcimento.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

D. Anche dopo la scadenza del mandato gli Amministratori rimarranno in carica per gli affari di ordinaria amministrazione fino alla accettazione della carica da parte dei nuovi amministratori.

E. La carica di Amministratore è gratuita.

Agli Amministratori spetta solo il rimborso delle spese sostenute per la società ed in relazione alla carica.

L'atto di nomina, o una decisione dei soci in corso di esercizio in deroga al precedente patto, può fissare un corrispettivo per l'opera dagli stessi prestata.

Può essere accantonata a favore degli amministratori, nelle forme reputate idonee, un'indennità per la risoluzione del rapporto, da liquidarsi all'estinzione del mandato.

Art. 10. Consiglio di amministrazione. Qualora sia costituito un Consiglio di Amministrazione, l'attività dello stesso sarà regolata dalle seguenti norme:

A. Il Consiglio si costituisce validamente con la presenza di tanti amministratori pari alla maggioranza del numero deliberato dall'atto di nomina e delibera con il voto favorevole della maggioranza degli Amministratori presenti.

In caso di parità prevale il voto di Presidente.

B. Il Consiglio di Amministrazione, quando non vi abbia provveduto l'atto di nomina, elegge tra i propri membri un Presidente.

C. Esso si raduna tutte le volte che il Presidente lo ritenga opportuno oppure quando ne sia fatta richiesta al Presidente da almeno due Amministratori o dai Sindaci se nominati.

D. Le convocazioni saranno fatte dal Presidente con qualsiasi mezzo idoneo.

E. E' ammessa la possibilità che le adunanze del Consiglio di Amministrazione si tengano per tele conferenza, senza che sia richiesta la contemporanea presenza fisica dei Consiglieri e dei Sindaci se nominati nello stesso luogo, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati e di ricevere, trasmettere e visionare documenti.

Le modalità di svolgimento della tele conferenza saranno precisate dall'Organo Amministrativo nell'avviso di convocazione oppure in un regolamento appositamente predisposto.

F. In alternativa alla formale riunione le decisioni del Consiglio di Amministrazione potranno essere adottate mediante consultazione scritta, in seguito ad invio da parte del Presidente a tutti gli Amministratori del testo integrale della delibera da assumere.

G. In caso di cessazione dalla carica di almeno la metà degli Amministratori, l'intero Consiglio si intende decaduto e ciascun socio dovrà, senza indugio, convocare gli altri soci per la nomina del nuovo Organo Amministrativo.

Art. 11. Poteri dell'organo amministrativo.

A. Agli Amministratori spettano i poteri a loro conferiti con l'atto di nomina.

B. Il Consiglio di Amministrazione potrà delegare le sue attribuzioni ad uno o più Amministratori delegati determinando i limiti della delega.

C. Quando il Consiglio è composto da due membri in caso di disaccordo sulla nomina o revoca degli Amministratori Delegati, decade dalla carica l'intero consiglio.

Art. 12. Rappresentanza.

A. La rappresentanza generale della società di fronte ai terzi spetta all'Amministratore Unico e disgiuntamente a tutti i componenti del Consiglio di Amministrazione.

B. La rappresentanza in giudizio spetta all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio di Amministrazione.

C. La rappresentanza della società spetta anche ai Direttori, agli Institori ed ai Procuratori organici, nei limiti dei poteri loro conferiti dagli amministratori nell'atto di nomina.

D. La rappresentanza della società per determinati atti o categorie di atti, può anche essere attribuita dagli amministratori a terzi mediante formale procura.

Art. 13. Controllo. Quando obbligatoriamente previsto dalla legge sarà nominato un Organo di Controllo nel rispetto delle disposizioni in tema di società per azioni.

In questo caso le funzioni di controllo legale dei conti potranno essere attribuite dai soci allo stesso Organo di Controllo o ad un Revisore Legale, come previsto dagli articoli 2409 bis e seguenti del Codice Civile.

Art. 14. Decisioni dei soci. Sono riservate alla competenza dei soci:

- l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- la nomina degli Amministratori e la struttura dell'Organo Amministrativo;
- l'eventuale nomina dei Sindaci o del Revisore Contabile;
- le modificazioni dell'atto costitutivo;
- la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modifica dell'oggetto sociale;
- la liquidazione, la revoca della liquidazione, la nomina e revoca dei liquidatori.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 15. Diritto di voto. Hanno diritto di voto tutti i soci risultanti dal Libro Soci istituito a norma dell'art. 21) del presente Atto Costitutivo.

Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione al capitale.

Tutte le decisioni dei soci, sono prese col voto favorevole della maggioranza del capitale sociale.

Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto:

- le modificazioni dell'atto costitutivo;

- il compimento di operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto sociale;

- la liquidazione e la revoca della liquidazione, la nomina e revoca dei liquidatori;

- oppure quando lo richiedano uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale;

le decisioni dei soci devono essere adottate con il voto favorevole dell'85% del capitale sociale.

Art. 16. Assemblea. Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto:

- le modificazioni dell'atto costitutivo;

- il compimento di operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto sociale;

- la liquidazione e la revoca della liquidazione, la nomina e revoca dei liquidatori;

- oppure quando lo richiedano uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale;

le decisioni dei soci devono essere adottate mediante delibera assembleare.

Art. 17. Convocazione e svolgimento dell'assemblea.

A. Ricorrendo le condizioni di legge ogni amministratore può provvedere alla convocazione dell'assemblea.

Ove sussista obbligo di legge di adottare una determinata delibera in caso di inerzia da parte degli Amministratori, ciascun socio può procedere alla convocazione.

La convocazione è validamente eseguita con l'invio dell'Ordine del Giorno, indicante il giorno, l'ora ed il luogo della prima convocazione e delle eventuali convocazioni successive e l'elenco delle materie da trattare, mediante avviso sottoscritto dal soggetto convocante consegnato tramite posta o a mano, oppure tramite fax, o email almeno cinque giorni prima dell'adunanza.

B. L'assemblea può essere convocata anche fuori della sede sociale, purché in Italia;

C. E' ammessa la possibilità che l'assemblea si svolga con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale ed i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, nel rispetto di quanto previsto all'art. 10/E del presente statuto.

D. Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli Amministratori (Sindaci e Revisore se nominati) sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Gli Amministratori (Sindaci o Revisore) che non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta (in originale, fax od email), da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati su tutti gli argomenti all'Ordine del Giorno, di non opporsi alla trattazione degli stessi.

E. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione.

Art. 18. Scioglimento. La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

Art. 19. Bilancio ed utili. Gli esercizi sociali chiudono al 31 (trentuno) Dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio gli Amministratori procederanno alla formazione del bilancio sociale e lo presenteranno ai soci entro il termine ordinario di legge, ovvero entro il maggior termine previsto dalla legge stessa, a condizione che gli Amministratori segnalino nella relazione prevista dall'art. 2428 Codice Civile, o nella nota integrativa le ragioni della dilazione, nel rispetto dell'art. 2364 Codice Civile.

Art. 20. Distribuzione utili. Gli utili netti risultanti dal bilancio, dopo prelevata la somma prescritta dall'articolo 2430 Codice Civile per la costituzione del fondo di riserva, verranno ripartiti fra i soci in misura proporzionale alle partecipazioni al capitale da ciascuno posseduta, salvo che i soci non deliberino ulteriori accantonamenti a fondi di riserva straordinaria.

Art. 21. Libro dei soci e domicilio dei soci. La società deve istituire il libro dei soci, da tenersi a cura degli amministratori secondo le disposizioni dettate in materia di società per azioni, in quanto compatibili.

In deroga agli articoli 2470, comma 1, e 2479-bis, comma 1, del codice civile, il trasferimento delle partecipazioni sociali e la costituzione di diritti reali sulle stesse, sia per atto tra vivi che per successione a causa di morte, nonché il mutamento del domicilio dei soci, hanno effetto nei confronti della società dal momento dell'iscrizione nel libro dei soci, che gli amministratori sono obbligati ad eseguire nel più breve tempo possibile dal momento del deposito nel registro delle imprese eseguito ai sensi di legge.

Sono fatte salve le previsioni degli articoli 2470, comma 3, 2471, comma 1, del codice civile, e le altre disposizioni inderogabili di legge.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Il domicilio dei soci, per tutto quanto concerne i loro rapporti con la società, è a tutti gli effetti di legge quello indicato nel libro dei soci.

A tal fine i soci possono comunicare agli amministratori il proprio indirizzo di posta elettronica ed il proprio indirizzo telefax.

Gli amministratori devono aggiornare il predetto libro con le indicazioni comunicate loro dai soci mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento o in altro modo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, ed in tutti gli altri casi previsti dalla legge.

Decima delibera:

L'assemblea decide di conferire al Signor Stefano MERAFINO, nato a Milano (I) il 6 settembre 1964, domiciliato a Vernate (I), Via Corte Palazzo 20, codice fiscale: MRF SFN 64P06 F205W, tutti i poteri al fine di espletare tutte le formalità necessarie e di intraprendere tutte le pratiche che saranno richieste dalle autorità italiane al fine di ottenere l'approvazione delle delibere adottate nel presente atto e, in generale, di sottoscrivere tutti i documenti e di gestire tutte le pratiche che le autorità competenti possano richiedere in relazione all'applicazione delle delibere sopra adottate, ivi comprese, all'occorrenza, le modifiche che potrebbero essere apportate agli statuti della società.

Inoltre, il Signor Stefano MERAFINO sopra citato viene autorizzato ad intraprendere tutte le procedure necessarie e a eseguire e a fornire tutti i documenti necessari al Ministero dell'Economia e delle Finanze e al Registro Imprese di Milano, così come al Registro di Commercio e delle Società di Lussemburgo e generalmente a qualsiasi amministrazione possa essere coinvolta, al fine di assicurare, da una parte, la continuità della società in quanto società di diritto italiano e, dall'altra parte, la cessazione della società in quanto società di diritto lussemburghese.

Tutti i poteri sono inoltre conferiti ai depositari della presente documentazione al fine di cancellare l'iscrizione della società in Lussemburgo sulla base della prova di iscrizione della società in Italia presso il Registro Imprese di Milano.

Tutti i documenti relativi alla società nel Granducato di Lussemburgo potranno, durante un periodo di cinque anni, essere ottenuti presso la vecchia sede legale in Lussemburgo.

Undicesima delibera:

L'assemblea decide di subordinare le delibere sopra adottate alla condizione sospensiva del trasferimento della sede legale della società e della sua iscrizione in Italia presso il Registro Imprese di Milano.

Più nulla restando all'ordine del giorno, la seduta è tolta.

Dichiarazione:

Il sottoscritto Notaio, che capisce e parla la lingua francese, dichiara che, su richiesta dei comparenti, il presente atto è stato redatto in lingua francese, seguito da una traduzione in lingua italiana; su richiesta dei comparenti, in caso di divergenze tra il testo in lingua francese e quello in lingua italiana, la versione in lingua francese sarà prevalente.

IL CUI ATTO, eseguito in Lussemburgo, il giorno, mese ed anno riportati all'inizio del presente atto.

E previa lettura fatta ai comparenti, tutti hanno sottoscritto insieme a me notaio il presente verbale.

Signé: R. PIATTI, N. PRIEUR, R. ROCHA-MELANDA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. LAC/2012/57404. Reçu douze euros. 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159559/574.

(120210585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Moiroux-Vigneron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 163.981.

—

L'an deux mille douze, le huit octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Madame Sophie MOIROUX, vendeuse, née le 11 août 1971 à Argenteuil, demeurant à, F-10410 Saint-Parres-aux-Tertres 6 bis, rue du Sentier des Grèves,

2.- Madame Nicole VIGNERON, retraitée, né à Sorcy St Martin le 22 septembre 1947, demeurant à F-10410 Saint-Parres-aux-Tertres 6 bis, rue du Sentier des Grèves, et

3.- Monsieur Philippe MOIROUX, retraité, né à Portes les Valence, le 24 décembre 1946, demeurant à F-10410 Saint-Parres-aux-Tertres 6 bis, rue du Sentier des Grèves,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

tous trois (3) ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Vitor SOUSA, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-7317 Mullendorf, 66, rue Paul Eyschen, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé lui délivrée

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "MOIROUX-VIGNERON S.à r.l.", avec siège social à L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 163.981, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 11 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2896 du 26 novembre 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts comme suit:

" **Art. 4. (Premier alinéa).**

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Niederanven."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vitor SOUSA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2012. Relation GRE/2012/3772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012159739/46.

(120210650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Offizieller Antonio Di Natale Fanclub Lëtzebuerg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 96, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 9.289.

—

STATUTEN

Modifications des statuts

Art. 4.1.

- Der «offizielle Antonio Di Natale Fanclub Lëtzebuerg a.s.b.l.» untersteht einem Vorstand von mindestens 3 und maximal 5 Mitgliedern, der von einem Präsidenten, einem Vizepräsidenten, einem allgemeinen und technischen Schriftführer, einem Kassierer, einem zweiten Kassierer gebildet wird.

Art. 4.10

- Die Vorstandsmitglieder werden jeweils für die Dauer von zwei Jahren gewählt und sind in 2 Austrittserien eingeteilt.

* Die erste Serie begreift den Präsidenten und den 2. Kassierer.

* Die zweite Austrittsserie begreift demnach den Vizepräsidenten, den Schriftführer und den 1. Kassierer.

- Die austretenden Vorstandsmitglieder sind wieder wählbar.

Unterschriften.

Référence de publication: 2012159245/19.

(120210069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck